

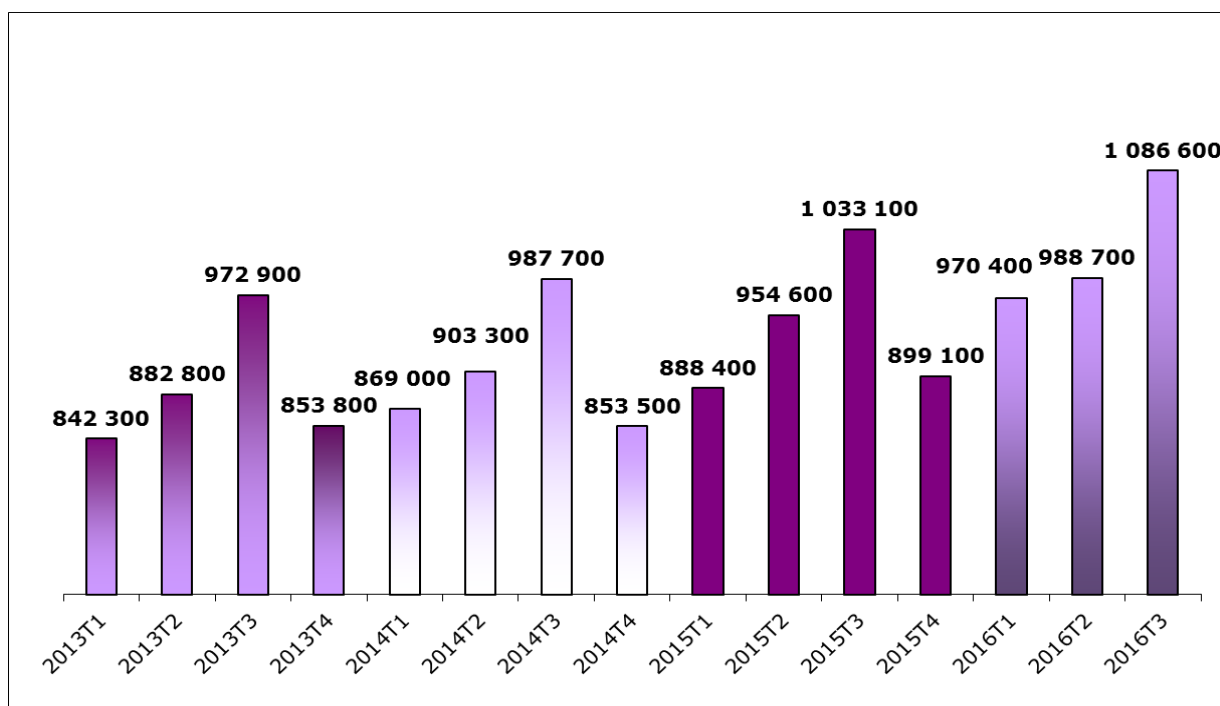
LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^{EME} TRIMESTRE 2016

Au cours du troisième trimestre 2016, 1 086 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 5,2% par rapport au troisième trimestre 2015. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B est resté stable (+0,0%).

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du troisième trimestre 2016, 1 086 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 5,2% par rapport au troisième trimestre 2015. Sur un an, cela représente 3,9 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est resté stable. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre 2016, 199 600 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en hausse de 2,5% sur un an, contrairement au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-4,5%). 719 300 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+5,0% sur un an, contre -0,6% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 167 700 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+9,5%, contre +3,6% pour le nombre de demandeurs d'emploi). Au 3^{ème} trimestre 2016, 693 600 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+5,7%) et 393 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+4,2%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T3 2016	T3 2015	Evolution	Taux mensuel moyen* au T3 2016 (évolution par rapport à T3 2015)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	1 086 600	1 033 100	5,2%	8,2% (+0,4 pt)
<i>dont demandeurs d'emploi</i>				
<i>de moins de 25 ans</i>	199 600	194 800	2,5%	12,3% (+1,0 pt)
<i>de 25 à 49 ans</i>	719 300	685 200	5,0%	8,9% (+0,6 pt)
<i>de 50 ans ou plus</i>	167 700	153 100	9,5%	4,8% (+0,3 pt)
<i>depuis moins d'un an</i>	693 600	656 100	5,7%	9,1% (+0,6 pt)
<i>depuis un an ou plus</i>	393 000	377 000	4,2%	7,0% (+0,4 pt)
<i>hommes</i>	544 800	518 500	5,1%	8,3% (+0,5 pt)
<i>femmes</i>	541 800	514 600	5,3%	8,1% (+0,5 pt)
<i>manœuvres</i>	29 700	27 100	9,6%	6,5% (+0,7 pt)
<i>ouvriers spécialisés</i>	61 800	60 100	2,8%	7,7% (+0,6 pt)
<i>ouvriers qualifiés</i>	137 400	135 600	1,3%	9,5% (+0,6 pt)
<i>employés non qualifiés</i>	198 000	182 400	8,6%	6,9% (+0,5 pt)
<i>employés qualifiés</i>	511 800	488 400	4,8%	8,7% (+0,4 pt)
<i>techniciens</i>	55 500	55 200	0,5%	9,6% (+0,4 pt)
<i>agents de maîtrise</i>	27 800	27 400	1,5%	8,5% (+0,3 pt)
<i>cadres</i>	57 400	56 500	1,6%	7,2% (+0,2 pt)
<i>autres</i>	7 200	400	-	-

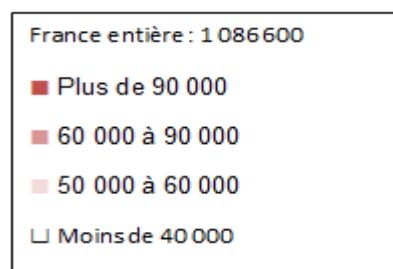
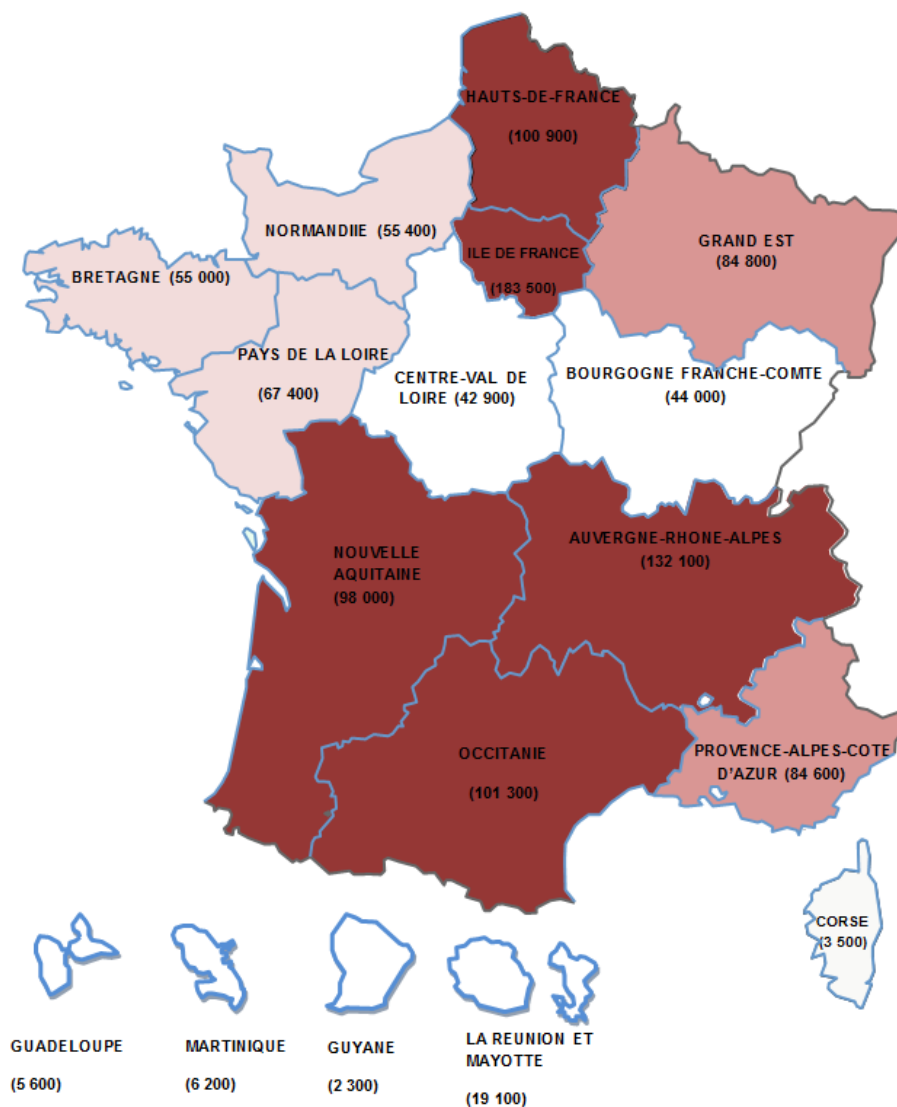
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3^{ème} trimestre 2016 sont l'Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes Hauts-de-France et Occitanie (cf. carte 1).

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre 2016 par région :

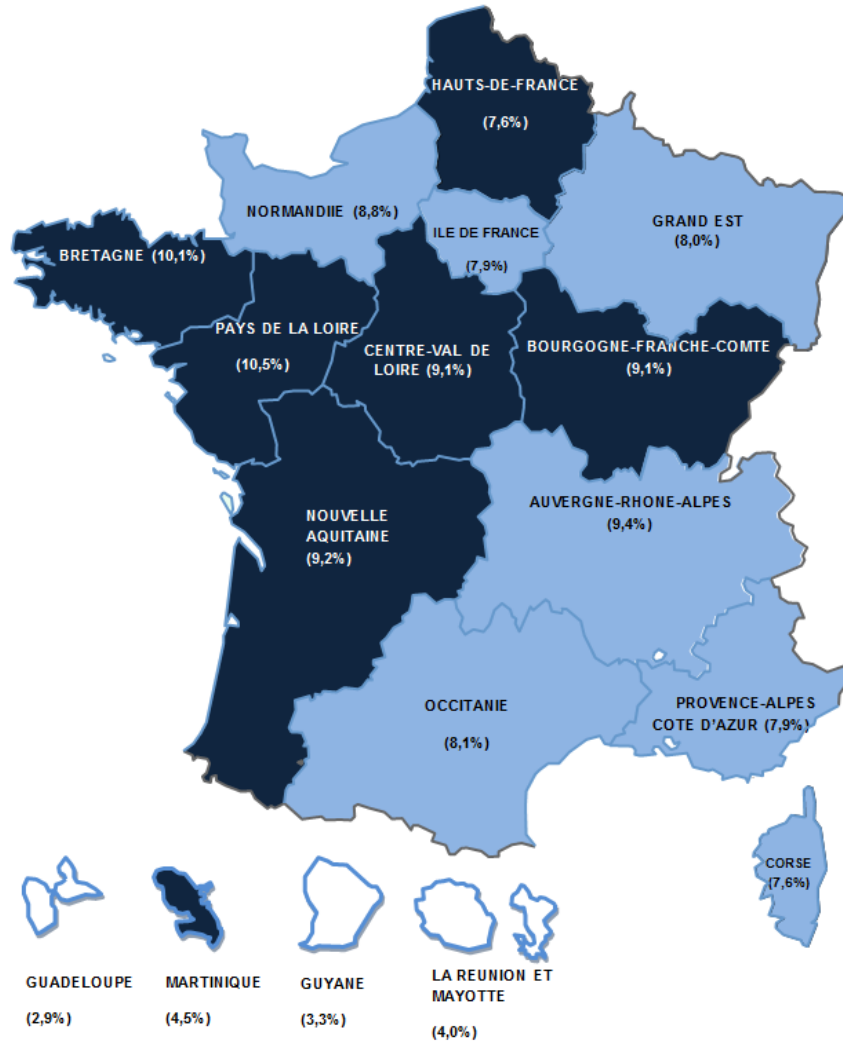


Cependant, ces quatre régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3^{ème} trimestre 2016 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Les régions Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes entre le 3^{ème} trimestre 2015 et le 3^{ème} trimestre 2016 (cf. carte 2 et tableau 2 en annexe 1).

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3^{ème} trimestre 2016



France entière : 8,2%

■ Hausse de plus de 0,5 point par rapport au T3 2015

■ Hausse de 0,3 à 0,5 point par rapport au T3 2015

□ Hausse de moins de 0,3 point par rapport au T3 2015

David BUCHNER
Département Observatoire de l'emploi

ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Tableau 2 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre 2015 et 2016

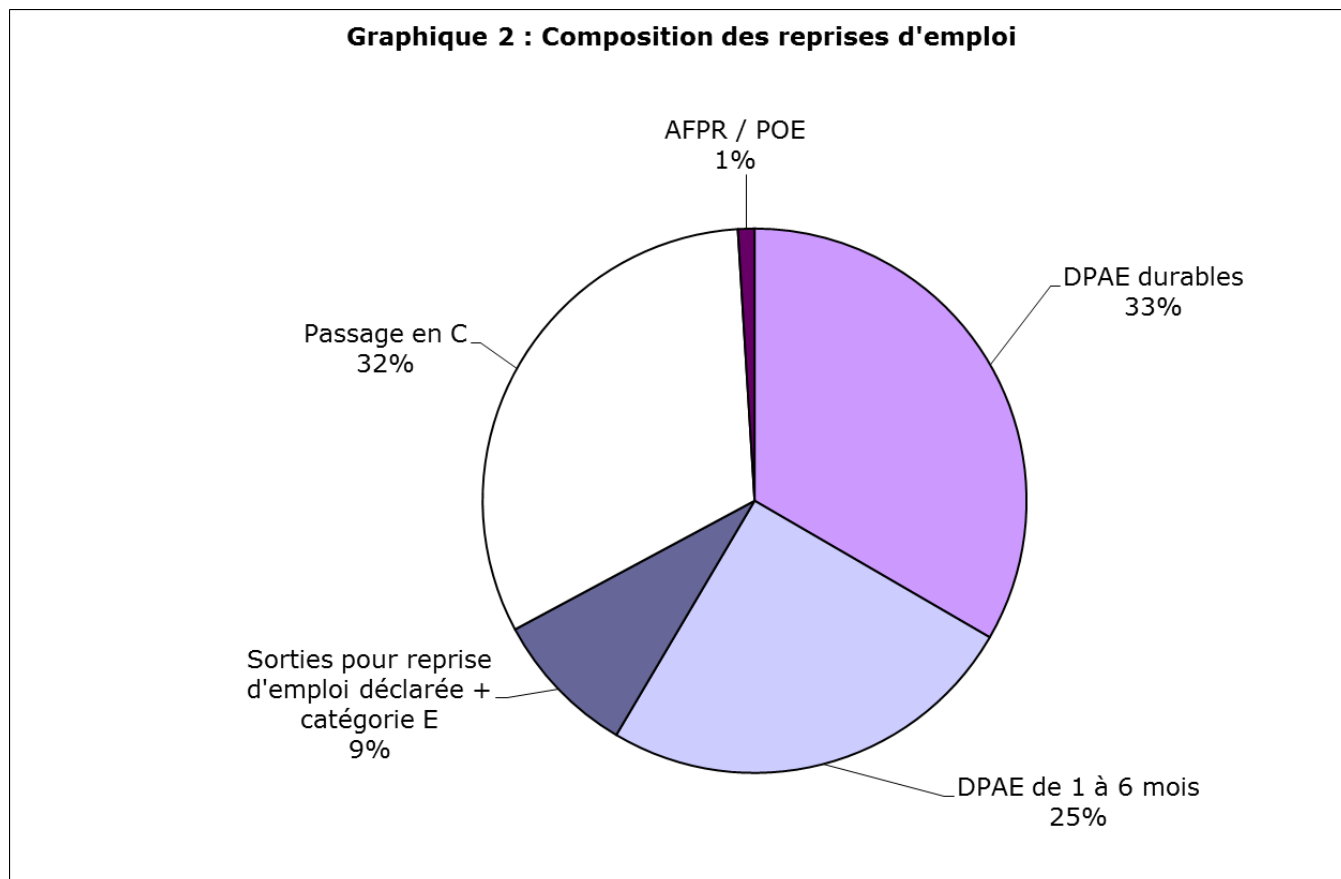
Région	3eme trimestre 2016			3eme trimestre 2015		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4%	132 100	468 400	9,0%	125 900	466 700
Bourgogne-Franche-Comté	9,1%	44 000	160 300	8,6%	41 800	162 200
Bretagne	10,1%	55 000	182 000	9,5%	52 200	183 800
Centre-Val de Loire	9,1%	42 900	157 300	8,6%	40 200	156 300
Corse	7,6%	3 500	15 300	7,2%	3 400	15 700
Grand Est	8,0%	84 800	352 100	7,6%	82 100	357 800
Guadeloupe	2,9%	5 600	63 500	2,8%	5 500	65 200
Guyane	3,3%	2 300	23 300	3,3%	2 400	24 300
Hauts-de-France	7,6%	100 900	439 800	7,1%	95 300	444 400
Ile de France	7,9%	183 500	779 000	7,5%	174 500	775 800
La Reunion et Mayotte	4,0%	19 100	157 900	3,9%	18 300	158 400
Martinique	4,5%	6 200	46 000	3,9%	5 700	48 300
Normandie	8,8%	55 400	209 600	8,3%	52 400	210 100
Nouvelle Aquitaine	9,2%	98 000	356 000	8,6%	92 300	356 000
Occitanie	8,1%	101 300	416 400	7,8%	97 100	416 600
Pays de la Loire	10,5%	67 400	213 100	9,9%	64 200	216 300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,9%	84 600	357 900	7,5%	79 700	354 700
National	8,2%	1 086 600	4 397 900	7,8%	1 033 100	4 412 500

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA).
Données brutes, France entière

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acosse – CCMSA).
Données brutes, France entière

¹ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

² L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵

³ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁴ Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

⁵ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation